



LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME

Organisation membre de la Fédération Internationale des ligues de Droits de l'Homme – FIDH - (Paris-France) et de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme – UIDH - (Ouagadougou-Burkina Faso)

RAPPORTAGE DES VIOLENCES FAITES AUX POPULATIONS CLES SUR LE SITE

www.protectionpourtous.ci

RAPPORT DU DEUXIEME TRIMESTRE (Avril-Mai-Juin) (T2) 2020

Durant la période du deuxième trimestre (avril-mai-juin) de l'année 2020, un seul cas a été validé, après traitement, sur le portail numérique. Ledit cas a été rapporté à la date du 30 mai 2020.

Quels sont les faits évoqués par la plaignante et quelles actions ont été entreprises par la LIDHO en réponse aux faits rapportés ?

I- LES FAITS

La plaignante est une Transsexuelle.

Elle affirme être, quotidiennement, victime de menaces verbales de mort de la part d'un individu qui habite le même quartier qu'elle. Les menaces de mort sont aussi diffusées par le canal de messages et d'appels téléphoniques. Ses menaces seraient en raison de l'identité de genre de la plaignante qui ne concorderait pas avec son sexe biologique. Quelles actions ont été entreprises par la LIDHO ?

II – LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA LIDHO

« Tous les droits pour tous, à commencer par ceux des plus faibles »

Siège social : Cocody Cité des Arts, Bâtiment F1, Escalier B, 1^{er} Etage, Appartement 14

Téléphone : 22 44 17 63, Fax : 22 44 39 15, Courriel : lidhosiege@yahoo.fr



LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME

Organisation membre de la Fédération Internationale des ligues de Droits de l'Homme – FIDH - (Paris-France) et de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme – UIDH - (Ouagadougou-Burkina Faso)

Deux propositions de solutions ont été offertes à la plaignante à savoir porter une plainte au commissariat le plus proche ou établir le contact avec l'adjutant responsable de la cellule Violence Basée sur le Genre d'une brigade de la gendarmerie.

La LIDHO a dans un premier temps buter sur un refus de porter plainte de la part de la plaignante estimant que son identité de genre jouerait en sa défaveur. La plaignante a étayé son argumentaire au travers d'expériences vécues par ses paires qui ont essuyée des rejets de la part des forces de l'ordre et de sécurité..

La plaignante a par la suite consenti a porté plainte après avoir été rassuré sur les mesures prises par l'Etat qui assurent la notion d'équité et de respect des droits humains dans tous les secteurs. Cela se traduit par la création de cellules de violences basées sur le genre dans les institutions assurant l'ordre et la sécurité.

Le mis en cause a alors été interpellé, entendu et les faits reprochés ont été reconnus. Une promesse solennelle a été faite à l'endroit de la plaignante par le mis en cause de cesser toute violence verbale par quelque moyen de diffusion qu'il soit. Les poursuites judiciaires ont donc été abandonné à la suite .

A ce jour, la plaignante ne serait plus l'objet de menaces de la part de ce dernier. Les contacts du responsable de la Cellule de Violence Basée sur le Genre de la brigade de la gendarmerie de la commune d'Abobo ont tout même été communiqué pour tout incident à venir.

« Tous les droits pour tous, à commencer par ceux des plus faibles »

Siège social : Cocody Cité des Arts, Bâtiment F1, Escalier B, 1^{er} Etage, Appartement 14

Téléphone : 22 44 17 63, Fax : 22 44 39 15, Courriel : lidhosiege@yahoo.fr



LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME

Organisation membre de la Fédération Internationale des ligues de Droits de l'Homme – FIDH - (Paris-France) et de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme – UIDH - (Ouagadougou-Burkina Faso)

Les tableaux ci-après synthétisent les cas de violences rapportées (I) selon les types de population (1), de violences enregistrées par cible (2) ainsi que le type d'assistance apportée aux différentes cibles (3).

Un indicateur pour promouvoir le site de rapportage des violences est aussi mis en exergue (II).

I - SYNTHÈSE DES CAS DE VIOLENCES RAPPORTÉES

1/ Cas Rapportés selon le type de population

HSH	PVVIH	UD	TS	TRANS
0	0	0	0	1

2/ Types de violence par cibles

VIOLENCES	HSH	PVVIH	UD	TS	TRANS
PHYSIQUE	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
PSYCHOLOGIQUE	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
SEXUELLE	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
ECONOMIQUE	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
VERBALE	Néant	Néant	Néant	Néant	Oui

3/ Types d'Assistance

CIBLES	ASSISTANCE JURIDIQUE	ASSISTANCE JUDICIAIRE
HSH	Non	Non
PVVIH	Non	Non
UD	Non	Non
TS	Non	Non
TRANS	Oui	Non

« Tous les droits pour tous, à commencer par ceux des plus faibles »

Siège social : Cocody Cité des Arts, Bâtiment F1, Escalier B, 1^{er} Etage, Appartement 14

Téléphone : 22 44 17 63, Fax : 22 44 39 15, Courriel : lidhosiege@yahoo.fr



LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME

Organisation membre de la Fédération Internationale des ligues de Droits de l'Homme – FIDH - (Paris-France) et de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme – UIDH - (Ouagadougou-Burkina Faso)

II - INDICATEURS DE PROMOTION DU SITE www.protectionpourtous.ci

Comme mentionné dans le rapport du précédent trimestre¹, le site de rapportage des cas de VBG est promu au cours des ateliers et séminaires de formations auxquels la LIDHO est conviée. Et suite à l'atelier de formation tenue à Jacqueville, du 19 au 21 novembre 2019, sur l'approche LILO² (Looking In, Looking Out), un groupe WhatsApp dénommé « *Village LILO* » a été créé. Ce groupe compte actuellement cent seize (116) participants. Il regroupe tous ceux qui ont participé aux ateliers LILO. Ce sont, entre autres, les : populations clés, les Défenseurs des droits humains, les Magistrats, les Policiers, les Gendarmes et les Parlementaires

Dans ce groupe WhatsApp, le portail numérique de rapportage et de suivi de violences faites aux populations clés a été communiqué afin que chaque membre en face la promotion aussi bien qu'il en use, en cas de besoin.

Le site de l'observatoire des droits humains dans la lutte contre le VIH-sida revendique aujourd'hui cinq cent trente-deux (532) abonnés contre cinq cent vingt-sept (527) abonnés au cours du premier trimestre de l'année 2020.

En définitive, nous attestons qu'au cours du deuxième trimestre de l'année 2020, un seul cas a été validé sur le portail numérique dédié au rapportage des cas de Violences Basées sur le Genre.

¹ - Confère le « *Rapport du premier trimestre (Janvier-Février-Mars) (T1) 2020* ».

² - « *Rapport du premier trimestre (Janvier-Février-Mars) (T1) 2020* ».



LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME

Organisation membre de la Fédération Internationale des ligues de Droits de l'Homme – FIDH - (Paris-France) et de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme – UIDH - (Ouagadougou-Burkina Faso)

NB : De sa mise en service jusqu'aujourd'hui nous sommes à soixante (61) cas validés sur le portail numérique.

Fait à Abidjan le 31 Août 2020,

DR YAO Jean Marc

« Tous les droits pour tous, à commencer par ceux des plus faibles »

Siège social : Cocody Cité des Arts, Bâtiment F1, Escalier B, 1^{er} Etage, Appartement 14

Téléphone : 22 44 17 63, Fax : 22 44 39 15, Courriel : lidhosiege@yahoo.fr